

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 27 Février 2015

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, GIRAUD Fabien, VALETTE Michel, CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, COURTAULT Joëlle, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, FAURE Monique, MAGALDI Bernadette.

Absent excusé: Madame CHAMBARD Chantal (pouvoir),

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu conseil du 16 janvier 2015 : approbation à l'unanimité.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a un ajout de deux points à l'ordre du jour (§7 et 8) : demandes arrivées postérieurement à l'édition des convocations. Le Conseil Municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

- 1) Orientation budgétaire : Investissements 2015,
- 2) Reprise du réseau d'eau rue de la Rivière : assistance à maîtrise d'ouvrage par le SDEA,
- 3) École : Projet Éducatif Territorial (PEDT),
- 4) Préparation saison estivale 2015 : Plan d'Eau,
- 5) Urbanisme : discussion plans locaux intercommunaux (PLUI),
- 6) Demande de remise gracieuse de facture d'eau,
- 7) Adhésion au syndicat mixte ADN,
- 8) Vente de terrain communal,
- 9) Questions diverses.

1) Orientation budgétaire : Investissements 2015,

Le Conseil Municipal poursuit les réflexions d'investissements pour le Budget Primitif 2015. Monsieur le Maire reprend les thématiques discutées lors du dernier conseil avec des chiffrages plus précis et indique que ces investissements seront intégrés au budget qui déterminera le choix des engagements au vu des possibilités.

2) Reprise du réseau d'eau rue de la Rivière : assistance à maîtrise d'ouvrage par le SDEA,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A). Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa décision de confier au SDEA la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la reprise du réseau d'eaux pluviales rue de la Rivière.

3) École : Projet Éducatif Territorial (PEDT),

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu du ministre de l'éducation nationale, sur la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour la rentrée de l'année scolaire 2015-2016. Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, décide de réaliser un Projet Éducatif Territorial (PEDT) afin de continuer les activités, proposées au cours de l'année scolaire 2014-2015 (Théâtre, danse, découverte de la nature...). Un comité de pilotage devra être mis en place afin de finaliser ce projet dans les délais imposés par les services de l'État.

4) Préparation saison estivale 2015 : Plan d'Eau,

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire sollicite, auprès de différentes entreprises, le chiffrage pour une remise en état du Plan d'Eau Communal. Il est nécessaire d'évacuer une quantité importante de pierres, qui obstruent le lit de la rivière depuis les intempéries d'octobre 2014. D'autre part, la révision du profil de baignade réalisé en 2011 sera à faire, si le plan d'eau est mis en service pour l'été 2015 (validité de 4 ans).

5) Urbanisme : discussion plans locaux intercommunaux (PLUi),

Monsieur le Maire explique que la loi 2014-366 du 24 Mars 2014 dite «loi Alur» dans le prolongement des dispositions de la loi 2010-788 du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 » incite à l'élaboration de plans locaux intercommunaux (PLUi) en lieu et place des plans locaux d'urbanisme communaux (PLU). La compétence en matière d'élaboration du document d'urbanisme sera dévolue automatiquement à la Communauté de Communes à partir du 27 mars 2017, sauf si ¼ des communes représentant 20% de la population ont exprimé leur opposition.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune d'Arcens a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du 12 Septembre 2014. Le PLU étant déjà engagé avec un Bureau d'études, il est donc nécessaire de conserver cette compétence afin de finaliser ce document d'urbanisme.

Après délibération et vote, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes Val'Eyrieux, et signifiera son refus au président de l'EPCI.

6) Demande de remise gracieuse de facture d'eau,

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu pour une demande de remise gracieuse d'une facture d'eau, suite à une consommation inhabituelle. Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour une exonération exceptionnelle de la moitié de sa consommation.

7) Adhésion au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique,

La Communauté de Communes Val'Eyrieux ayant délibéré favorablement à son adhésion au syndicat mixte ADN, il est demandé à chacune de ses communes membres de délibérer pour valider cette adhésion. Le Conseil Municipal, après délibération et vote, donne son accord à l'unanimité.

8) Vente de terrain communal,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande d'achat de parcelles communales n° 151 et 155 en zone D (non constructible) d'une surface totale de 1520 m2. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour cette vente au prix de 1,70 € le m2.

9) Questions diverses,

- Régie du Camping Municipal : Suite au souhait de Monsieur Valette Michel de ne plus assurer la régie du camping municipal, du fait de ses fonctions d'adjoint, vu qu'aucune demande pour cette implication n'est parvenue en mairie, Madame Courtault Joëlle volontaire sera désignée pour cette gestion par arrêté du maire.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal : que les élections des Conseillers Départementaux auront lieu les 22 et 29 mars 2015 et demande de mettre en place le planning des permanences.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 10 avril 2015 à 18 heures.

La séance est levée à 20 h 30.

M. le Maire,
GIROT Thierry

